

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°06.043

L'An deux Mille Six, le 15 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOISNARD, Adjoint au Maire, Doyen d'âge.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 mai 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 mai 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BIRON représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : M. POTENNEC, Mme TURPIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

VOTE :

Madame COURTIN et Monsieur CAU sont désignés scrutateurs.

Après appel à candidature pour l'élection du Maire, Monsieur BOISNARD, Président de séance, présente celle de Monsieur Henri LE GUEUT.

Il n'y a pas d'autre candidat.

L'élection du Maire s'effectue au scrutin secret. Les conseillers inscrivent leur choix sur papier blanc et déposent le bulletin dans une urne fermée.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Proclamation des résultats :

Monsieur Henri LE GUEUT : 24 voix

Monsieur Henri LE GUEUT est élu au premier tour à l'unanimité des votants, en qualité de Maire de la Ville de Royan.

Monsieur BOISNARD, Président de séance, le déclare installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 mai 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT